

VILLE DE GEMBOUX



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 22 octobre 2008

Présents : Monsieur Benoît DISPA, Bourgmestre-Président
Mesdames, Messieurs Eric VAN POELVOORDE, ~~Marc BAUVIN~~,
Claire PARMENTIER, Jean SINE, Paul LAMBERT, Monique DEWIL-HENIUS,
Echevins
Philippe GREVISSE, Président du C.P.A.S.
Jacques SPRIMONT, Pierre VAN EYCK, Philippe LEMPEREUR, Yves
JEANDRAIN, Alice FAUTRE-BAUDINE, Guy THIRY, Omer VITLOX,
~~Georges BOIGELOT~~, Jacques ROUSSEAU, ~~Sabine LARUELLE~~, Martine MINET-
DUPUIS, ~~Jasmine LÉLEU~~, Charlotte MOUTON, ~~Gauthier de SAUVAGE~~
~~VERCOUR~~, ~~Pascale VAN TEMSCHE~~, Philippe CREVECOEUR, ~~Jean-Pierre~~
~~VERHEGGEN~~, Nicole BASTOGNE-WAGNER, Tarik LAIDI, Conseillers
Communaux
Madame Josiane BALON, Secrétaire Communale

\$10825908\$

FINANCES - Règlement sur la taxe additionnelle sur le précompte immobilier 2009 - Décision.

1.713.11

Vu la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30;

Vu la circulaire budgétaire relative à l'élaboration des budgets des Commune publiée le 18 septembre 2008 par le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction Publique Philippe COURARD;

Vu le Code des Impôts sur les Revenus 1992, notamment les articles 249 à 256 et 464 alinéa 1;

Sur proposition du Collège Communal;

Après en avoir délibéré;

D E C I D E, à l'unanimité :

Article 1 : Il est établi, pour l'exercice 2009, 2.600 centimes additionnels communaux au précompte immobilier.

Article 2 : La présente délibération sera soumise en quadruple exemplaire au Gouvernement Wallon.

En séance à l'Hôtel de Ville date que dessus.

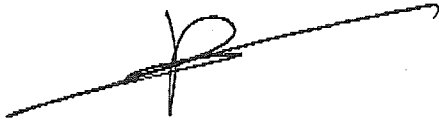
Par le Conseil,

La Secrétaire,
Josiane BALON

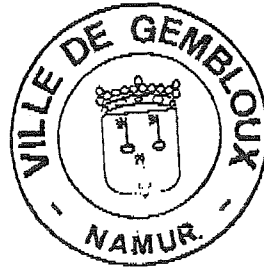
Le Président,
Benoît DISPA

Pour expédition conforme,

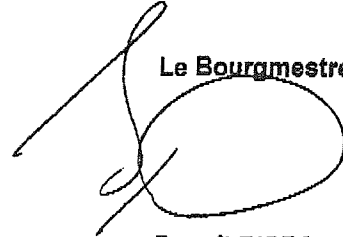
La Secrétaire,



Josiane BALON



Le Bourgmestre,



Benoît DISPA